



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°39

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 19 novembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL DANS LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ ET SUIVI PERMANENT DU PACTE NATIONAL DE STABILITÉ SOCIALE

Monsieur le Président de la République a débuté sa communication en soulignant l'importance de la stabilité sociale dans le secteur de l'éducation et de la formation, facteur de consolidation de l'excellence du système éducatif sénégalais. A cet effet, il demande au Gouvernement, en relation avec les partenaires de la communauté éducative, notamment les organisations syndicales, de renforcer les concertations et le dialogue social, afin de garantir la continuité des enseignements et apprentissages, le respect du calendrier scolaire et d'accomplir les diligences et mesures administratives attendues dans le cadre des engagements souscrits et accords signés.

A cet égard, il engage les Ministres chargés de la Fonction publique et du Travail, de l'Education nationale et des Finances et du Budget, de faire la situation globale et l'évaluation générale de l'impact des accords signés avec les syndicats d'enseignants et, chaque ministre, à assurer le suivi régulier du dialogue social dans son département ministériel.

Le Président de la République indique que la même directive concerne le secteur prioritaire de la Santé.

Il demande, enfin, au Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public, de faire le point mensuel en Conseil des Ministres sur l'état d'exécution des engagements du Pacte national de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable.

PRIORITÉ « EMPLOI DES JEUNES » DANS L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION, SÉNÉGAL 2050

Considérant que l'emploi des jeunes demeure une priorité majeure de l'action du Gouvernement, le Chef de l'Etat rappelle au Premier Ministre l'urgence de prendre toutes les dispositions requises afin d'accélérer la finalisation du nouveau document



portant Politique nationale de l'Emploi, avant la fin du mois de décembre 2025.

Dans ce cadre, il demande d'engager la transformation et l'adaptation des dispositifs de la formation professionnelle et technique, en accélérant :

- la montée en puissance et le développement de la formation duale ;
- le renforcement des interventions du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ;
- la réalisation des centres de formation professionnelle et technique dans l'ensemble des départements du Sénégal.

Dans le même sillage, le Président de la République instruit de fédérer toutes les ressources et actions des projets et structures de promotion de l'emploi des jeunes, pour mettre en œuvre un Programme national de Promotion de l'Emploi des Jeunes. Il insiste, également, sur la mise en place du Conseil consultatif des Jeunes du Sénégal et la régularité des réunions du Conseil national pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes.

Enfin, le Chef de l'Etat rappelle que l'année 2026 sera consacrée à la promotion de l'Emploi et au développement de l'Economie sociale et solidaire.

COMMÉMORATION DU 81ÈME ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DE THIAROYE ET ORGANISATION DE LA JOURNÉE DES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Le Président de la République fait observer que la commémoration de l'anniversaire du Massacre de Thiaroye et la célébration de la Journée des Tirailleurs sénégalais, sont des activités phares de l'agenda national. Ainsi, il demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions pratiques, en liaison avec toutes les parties prenantes, pour le bon déroulement des cérémonies de commémoration du Massacre de Thiaroye, de finaliser la mise en place fonctionnelle du Musée relatif aux évènements de Thiaroye et de poursuivre le travail de recherche scientifique entamé, en vue de rétablir la vérité sur cet évènement historique douloureux, gravé dans notre mémoire collective.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « INDÉPENDANCE » DANS LES CHEFS-LIEUX DES RÉGIONS

Le Président de la République, en perspective de la mise en place des Pôles territoriaux et dans une approche d'équité territoriale, envisage la célébration de la fête nationale dans les chefs-lieux des régions, autres que Dakar, sous sa présidence, en présence des populations et des autorités civiles et militaires concernées. Dès lors, il demande au Premier Ministre, en liaison avec les parties prenantes, de mettre en œuvre, dès l'année 2026, un Programme national de modernisation des infrastructures et équipements des chefs-lieux de région, dénommé « Programme Indépendance », source d'attractivité des territoires et de relance économique.



RELANCE DU TOURISME ET VALORISATION DES POTENTIALITÉS CULTURELLES

Le Président de la République, après avoir souligné que le tourisme constitue un secteur moteur de croissance économique, de création d'emplois et de promotion du développement durable des territoires, demande d'accentuer la mise en œuvre des programmes de promotion de la Destination Sénégal et d'accélérer la modernisation des zones touristiques, la valorisation de nos patrimoines culturels et naturels, ainsi que la réalisation soutenue de réceptifs hôteliers et touristiques de classe mondiale sur le territoire national.

En outre, il fait noter son attachement au développement de nouvelles zones touristiques, au renforcement de la qualité des offres et prestations touristiques pour améliorer la compétitivité de la Destination Sénégal. Il insiste, également, sur la sécurisation des zones et sites touristiques à travers le déploiement de dispositifs spéciaux, l'inventaire exhaustif et la valorisation du Patrimoine national classé sur l'Île de Gorée et la mise en cohérence des politiques culturelle et touristique. Dans cet esprit, il demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer le bon déroulement de la première édition du Festival Ouest africain des Arts et de la Culture (ECOFEST), prévue du 30 novembre au 05 décembre 2025 à Dakar.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil qu'il prendra part du 23 au 26 novembre 2025, à Luanda en Angola, au Sommet Union Européenne/ Union Africaine..



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a fait une communication sur les orientations du Gouvernement en matière de politique mémorielle. Il a, tout d'abord, fait le rappel des directives et actes posés en matière de politique mémorielle du Gouvernement. Il a, ensuite, abordé la valorisation du patrimoine mémoriel du Sénégal puis la perpétuation des acquis de la politique mémorielle.

Il a particulièrement insisté sur la construction de la Maison des Archives, de la Bibliothèque nationale et de bibliothèques dans les régions, l'érection d'un Mémorial à Thiaroye en l'honneur des tirailleurs sénégalais, la création d'un Centre de documentation et de recherche dédié aux « Tirailleurs sénégalais », l'enseignement de l'histoire du Massacre de Thiaroye dans les écoles sénégalaises, la célébration, chaque année, d'une journée du Tirailleur et la création d'un Conseil national de la Mémoire et de la Gestion du Patrimoine historique (CNMGPH) ainsi que du Centre de Documentation au Cimetière de Thiaroye. Le Premier Ministre a cité, dans la même lancée, l'hommage solennel rendu au Professeur Amadou Makhtar MBOW le 28 octobre 2025 et la prochaine célébration de la deuxième (2ème) édition du souvenir du Massacre de Thiaroye.

Pour le Premier Ministre, la valorisation de notre patrimoine mémoriel est une nécessité. Elle passe par le récit historique et l'érection de symboles. En ce qui concerne le récit historique, il convient d'une part de mettre en lumière les figures emblématiques dont regorge notre pays et d'autre part, de rétablir les faits historiques dans leur authenticité et leur objectivité. Quant aux symboles, ils doivent constituer un rappel permanent de notre histoire et jouer un rôle important dans la promotion touristique. Dans ce sillage, le Premier Ministre a abordé la création de musées historiques des royaumes traditionnelles, comme celui de Dekheulé, dans des sites historiques comme Pathé Badiane (PaosKoto), Yang Yang, Ndorna (Fouladou) et Nder, l'édification de la Bibliothèque nationale, outil de réappropriation de notre mémoire collective et réceptacle de notre patrimoine documentaire national, ainsi que la Maison des Archives.

Par ailleurs, abordant la réforme de l'administration, il a demandé de mettre en place un Programme gouvernemental de formation continue et d'excellence administrative.

S'agissant de la stratégie globale de rayonnement international du Sénégal, le Premier Ministre a engagé une réflexion nationale sur la création d'une plateforme de marque "Sénégal" ou "Teranga Sénégal", une nouvelle identité internationale valorisant nos atouts culturels, sportifs, économiques et technologiques, une stratégie de diplomatie culturelle et sportive renforcée et la mobilisation des JOJ Dakar 2026 comme levier majeur de visibilité, d'influence et d'unité nationale.

En matière de sécurité routière, sur la base des recommandations des états généraux des transports publics du mois d'octobre 2025, il a instruit les ministres concernés de soumettre, avant la fin de l'année 2025, un plan d'action opérationnel, chiffré et évaluables,



qui fera l'objet d'un suivi par un comité multidisciplinaire placé sous l'autorité de la Primature.

Le Premier Ministre a clos sa communication avec le projet stratégique de construction de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda, en relevant que le Gouvernement a engagé les travaux préparatoires de cette ligne ferroviaire à écartement standard. Ce projet structurant, dont la finalisation de la phase préparatoire est prévue en 2026, contribuera à la mobilité durable, à la sécurité routière, au désenclavement territorial et au développement industriel et logistique. Avant sa mise en œuvre, la voie métrique réhabilitée continuera à garantir la continuité du service et la préservation de l'expertise ferroviaire nationale.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires a fait une communication sur le processus de déploiement des Pôles-Territoires.

Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce a présenté une communication sur l'approvisionnement du marché en denrées alimentaires, la commercialisation du riz local et la situation du financement et de la commercialisation de l'arachide par la SONACOS.

Madame le Ministre de la Jeunesse et des Sports a fait une communication sur le Programme des Sports des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret relatif à l'étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs ;
- le projet de décret relatif au contrôle de la qualité des équipements constitutifs d'un système solaire photovoltaïque ;
- le projet de décret fixant les normes et spécifications techniques du gaz naturel ;
- le projet de décret modifiant le décret n°2006-392 du 27 avril 2006 complétant le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement ;
- le projet de décret modifiant le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires de l'Etat ;
- le projet de décret modifiant le décret n°77-887 du 12 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la Santé publique et de l'Action sociale.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*